



SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **1 octobre 2025**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :

Yves Bourassa, conseiller # 1

Véronique Lemire, conseillère # 2

Luc Bernèche, conseiller # 6

Absences :

Pierre Dénommmé, conseiller # 4

Siège # 3 - vacant

Siège # 5 - vacant

Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

Mot de bienvenue

Lyne Ash, mairesse, souligne que cette séance marque la dernière rencontre avec le conseil actuel. Elle tient à remercier chaleureusement les élus sortants pour leur engagement et leur participation au sein du conseil. Leur présence autour de la table a grandement contribué à la réalisation de nos différents projets et à l'avancement de nos actions.

Elle note également la faible participation des citoyens à soumettre leur candidature pour siéger au conseil municipal. Il est encore temps de poser votre candidature et de vous impliquer dans la vie municipale.

La municipalité a récemment bénéficié d'une belle visibilité médiatique lors de l'inauguration du Centre communautaire et du Château Darveau. Les citoyens présents, tout comme les anciens résidents, ont grandement apprécié ces nouvelles infrastructures. Il ne reste plus qu'à les faire vivre pleinement.

Un merci sincère à toute l'équipe pour leur implication dans l'organisation de ces deux événements.

7921-10-25

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour

proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du **1er octobre 2025** soit adopté avec les modifications apportées.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. MOT DE BIENVENUE**
- 3. L'ORDRE DU JOUR**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. PROCÈS-VERBAUX**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 30 septembre 2025
 - 6.1.1 Paiement conditionnel – Facture Construction KG2 Centre communautaire (ajouté)
 - 6.2 Remboursement total au fond de roulement 37 500 \$ (ajouté)
- 7. DÉPÔT DE RAPPORTS**
 - 7.1 Rapport de la mairesse
 - 7.2 Rapport des travaux publics
 - 7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 7.4 Rapport de la DG
 - 7.4.1 Suivi – Centre Communautaire
 - 7.4.2 Suivi - 100e anniversaire Château Darveau
 - 7.4.3 SUIVI – Projet « Mini-Golf – Phase II » Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue
 - 7.5 Rapport des Élus
- 8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Plainte écrite - Chemin des Pins
 - 8.2 Frais d'inscription annuelle - Chambre de commerce Témis-Accord
 - 8.3 Activités culturelles - Centre communautaire
 - 8.4 Suivi - Grève Poste Canada
 - 8.5 Demande de prêt temporaire - Travaux de voiries chemin des Bouleaux
 - 8.6 Suivi - Vins Fromages 100e Anniversaire Château Darveau
 - 8.7 Poste Canada – Examen de mandat de la société canadienne des postes
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**
 - 9.1 Présentation et adoption du Règlement relatif à la prévention incendie
- 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE**
 - 11.1 Achat d'une pompe pour distribution de l'eau potable
 - 11.2 Achat d'une pompe de secours pour distribution de l'eau potable
 - 11.3 Avenant No 1 - Révision 2 Assainissement des eaux usées, égout et gestion du pluviale - Atkins Réalis (ajouté)
- 12. VOIRIE**
 - 12.1 Octroi du contrat de Déneigement 2025-2026, 2026-2027
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
 - 13.1 Soumission clôture - Sécuriser le système de ventilation au Centre communautaire
 - 13.2 Survie de l'organisme Skidélec
 - 13.3 Avenant au contrat de service Exp - Centre communautaire
 - 13.4 Soumission Tangente - Centre communautaire (ajouté)
 - 13.5 Soumission Tapis - Centre communautaire (ajouté)
- 14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ**
 - 14.1 Offre de crédit - Dommage à la cloche au Centre communautaire
 - 14.2 Mise en page du journal "Le Feuilleton"
 - 14.3 Campagne de financement - Fondation Philippe Chabot
 - 14.4 Campagne de financement - Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec
 - 14.5 Demande d'espace dans un conteneur - Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec
 - 14.6 Demande du Club de l'Âge d'Or de Nédélec (ajouté)
- 15. AFFAIRES NOUVELLES**
- 16. CORRESPONDENCE**
- 17. PROCHAINE SÉANCE LE 10 NOVEMBRE 2025**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Période de questions

Aucune question pour le moment.

7922-10-25

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **8 septembre 2025** ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **8 septembre 2025** tel que présenté.

7923-10-25

6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 30 septembre 2025

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période **du 1er au 30 septembre 2025** :

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; **(45 511.90 \$ + 161 610.32 \$)** pour un total de **207 122.22 \$**.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, 1er octobre 2025.

7924-10-25

6.1.1 Paiement conditionnel - Facture Construction KG2 - Centre communautaire (ajouté)

ATTENDU QUE les comptes à payer incluent une facture de 4 288,81 \$, présentée par Construction KG2, pour les travaux réalisés du 1er au 30 septembre 2025 dans le cadre du projet du Centre communautaire ;

ATTENDU QUE la liste des déficiences pour le projet du Centre communautaire n'est présentement pas complétée à 100% ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité des membres présents? :

QUE les membres du conseil refusent de payer le montant de 4 288,81 \$ tant que la liste des déficiences pour le projet du Centre communautaire ne sera pas complétée à 100 %.

7925-10-25

6.2 Approbation du remboursement intégral de 37 500 \$ au fonds de roulement, conformément aux engagements financiers de la municipalité (ajouté)

ATTENDU QUE la municipalité a contracté un prêt initial de 75 000 \$ auprès du fonds de roulement lors de l'achat de l'autopompe ;

ATTENDU QUE ce prêt devait être remboursé en dix (10) versements égaux ;

ATTENDU QUE cinq (5) versements ont déjà été effectués, pour un total de 37 500\$;

ATTENDU QUE le montant de 37 500 \$ représente le solde à rembourser sur le prêt initial ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents

QUE le conseil d’administration autorise le remboursement intégral du solde de 37 500 \$ au fonds de roulement, conformément aux engagements financiers de la municipalité.

7.1 Rapport de la mairesse

9 septembre 2025 : CSP (comité sécurité publique) sous-comité de la MRCT

13 septembre 2025 : inauguration du Centre communautaire

17 septembre 2025 : Conseil MRCT

- Gestion du tas de copeaux à l’écocentre de Fabre – situation encore préoccupante à ce jour
- Appui à un projet de commémoration du 50e anniversaire du décès de Réal Caouette
- Panne des services numériques le 10 septembre (preuve de notre grande vulnérabilité dans le domaine des communications)
- La préfète a souligné les événements tenus dans différentes municipalités.

18 septembre 2025 : 5 à 7 municipal de la MRCT à Nédélec

22 septembre 2025 : inauguration du Château Darveau

24 - 27 septembre 2025 : Congrès FQM à Québec

- Gestion de la dynamique d’un nouveau conseil municipal
- Droits et recours des élus en cas de harcèlement et d’intimidation
- Santé - assurer des services en région, une question d’équité:
- Problématiques différentes entre les régions éloignées et les régions plus près des grands centres, mais tout aussi contraignantes
- Les marchés publics comme facteurs d’attractivité et de développement des communautés
- Démocratie municipale : exprimer un désaccord de façon harmonieuse
- Conférenciers : Premier ministre, chefs des partis d’opposition, nouvelle ministre Geneviève Guilbeault du MAMH, Jean Charest

30 septembre 2025 : AGA du Rift, sous-comité de la MRCT

7.2 Rapport des travaux publics

Quelques questions sont posées concernant les travaux publics réalisés au cours des dernières semaines. Des précisions sont apportées par l’équipe responsable, au besoin.

Shawn Robillard, inspecteur municipal, présente un bref suivi sur les démarches entreprises en vue de l’implantation d’un écocentre à Nédélec, destiné aux résidents de la municipalité. Il informe le conseil des recherches effectuées jusqu’à présent et des options envisagées.

À la suite de cette présentation, les membres du conseil demandent à Shawn Robillard de préparer un document écrit détaillant les coûts estimés ainsi que les étapes à suivre pour la mise en place de l’écocentre. Ce dossier demeure en suivi et fera l’objet d’une discussion

lors d'une prochaine séance.

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

Comme l'employée est en vacances, aucun rapport n'a été présenté pour le mois de septembre 2025. Le rapport sera déposé à la prochaine séance du conseil.

7.4 Rapport de la directrice générale

Lise Dénommmé, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

7.4.1 Suivi - Centre Communautaire

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil que la liste des déficiences au Centre communautaire progresse lentement et que la communication entre les parties impliquées dans le dossier demeure difficile. Une demande de rencontre Teams a été formulée, mais nous sommes toujours en attente d'une réponse.

7.4.2 Suivi - Suivi du 100e anniversaire du Château Darveau

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil que les travaux de rénovation du projet du Château Darveau ont bien progressé et ont permis de terminer l'essentiel avant le soulèvement du 100e anniversaire, qui a eu lieu le 22 septembre dernier.

L'événement a été un franc succès, rassemblant de nombreux citoyens et anciens résidents. Le Château a bénéficié d'une belle couverture médiatique, comme l'a souligné plus tôt Lyne Ash, mairesse. Les participants ont grandement apprécié les rénovations et la programmation offerte lors de cette journée mémorable.

Je tiens à remercier sincèrement tous les bénévoles qui se sont impliqués, de près ou de loin, pour terminer les travaux et contribuer à la réussite de cet événement.

7.4.3 Suivi - Projet "Mini-Golf Phase II"

Lise Dénommmé, directrice générale, informe les membres du conseil que le projet «Mini-Golf – Nédélec» a été retenu par l'organisme Loisir et Sports de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la phase II, pour un montant de 7 000\$.

Elle mentionne également que le cabanon d'accueil pour le projet Mini-Golf – Nédélec sera livré le jeudi 2 octobre 2025. Dossier à suivre.

7.5 Rapport des Élus

Yves Bourassa fait un suivi concernant la situation du barrage de castor sur le chemin des Pins. Il mentionne s'être rendu sur place pour vérifier l'état de la situation et indique que, pour le moment, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

ATTENDU QU'une plainte écrite a été reçue concernant une propriété située sur le chemin des Pins, dont l'état extérieur est jugé en désordre complet, voire assimilable à un dépotoir;

ATTENDU QUE cette situation contrevient au règlement municipal 264 intitulé «Règlement sur la taxation de la dégradation de la vue » ;

ATTENDU QUE le propriétaire a reçu des lettres lui demandant de se conformer au règlement 264 et a payé une surtaxe de 1 000\$, celle-ci ayant été appliquée puisque le nettoyage n'avait pas été effectué en date du 31 octobre 2024 ;

ATTENDU QU'un deuxième avis a été envoyé au propriétaire en juillet 2025, mais que celui-ci n'est jamais venu chercher la lettre au bureau de poste, puisqu'une signature était requise, et que la lettre a été retournée à la municipalité pour non-réclamation;

ATTENDU QUE le conseil souhaite s'assurer de la conformité des actions à entreprendre et connaître les recours légaux possibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Lise Dénommé, afin de prendre toutes les informations légales nécessaires auprès d'un avocat concernant les démarches possibles dans ce dossier;

QUE la directrice générale soit mandatée pour explorer toutes les options légales disponibles, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'un constat d'infraction, la demande d'une ordonnance de la cour ou toute autre mesure appropriée, selon la recommandation de l'avocat;

QUE la directrice générale présente un rapport au conseil lors de la prochaine séance régulière ;

QUE la municipalité tente à nouveau de communiquer avec le propriétaire par tout moyen approprié (téléphone, courriel, affichage sur la propriété, etc.) afin de l'informer des démarches en cours ;

QUE tous les démarches, communications et documents relatifs à ce dossier soient dûment archivés au dossier municipal pour assurer la traçabilité ;

QUE, si nécessaire, un avis soit publié pour informer la population des démarches entreprises afin d'assurer la transparence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7927-10-25

8.2 Frais d'abonnement annuel - Chambre de commerce Témis-Accord

ATTENDU QUE la municipalité désire joindre la Chambre de commerce Témis-Accord afin de bénéficier des avantages et escomptes offerts avec cette inscription ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription annuelle s'élèvent à 252,95 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité accepte de payer les frais d'inscription annuelle à la Chambre de commerce Témis-Accord au montant de 252,95 \$ taxes incluses.

7928-10-25

8.3 Activités culturelles - Centre communautaire

CONSIDÉRANT qu'une personne a approché les membres du conseil afin d'organiser

ou de planifier des activités culturelles ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité à encourager la tenue d'activités culturelles pour la communauté?;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

D'ACCEPTER que des activités culturelles soient organisées au Centre communautaire,

ET

QUE la gestion de ces activités soit encadrée par la politique de location du Centre communautaire, incluant l'application des frais de location et des frais de nettoyage,

ET

QUE si le projet se concrétise, une entente formelle sera rédigée entre les deux parties.

8.4 Suivi - Grève à Poste Canada

Information – Grève de Postes Canada et directives du Directeur général des élections du Québec (DGE)

Le conseil municipal est informé que, dans le contexte de la grève de Postes Canada, des directives ont été reçues du DGE concernant la distribution des cartes d'électeur pour l'élection générale municipale.

Les mesures recommandées par le DGE seront appliquées afin d'assurer la remise adéquate des cartes aux électeurs malgré la situation.

Souhaitez-vous ajouter des détails sur les mesures spécifiques ou la façon dont l'information sera communiquée à la population.

7929-10-25

8.5 Prêt temporaire - Travaux de voiries chemin des Bouleaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 2025-03, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), autorisant un emprunt de 197 444 \$ pour des travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux ;

CONSIDÉRANT que le coût total desdits travaux s'élève à 715 091 \$;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 517 647 \$ a été approuvée par le gouvernement du Québec et sera appliquée sur ces travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un prêt temporaire afin de financer la part de la Municipalité en attendant l'émission de l'emprunt à long terme ;

EN CONSÉQUENCE :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la Municipalité soit autorisée à contracter un prêt temporaire au montant de 197 444 \$ auprès d'une institution financière reconnue, conformément au règlement d'emprunt 2025-03, pour financer les travaux de voirie sur le chemin des Bouleaux ;

QUE Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, directrice générale soient les personnes autorisées à signer pour la Municipalité pour effectuer toutes les

démarches nécessaires à la conclusion de ce prêt temporaire ;

QUE ce prêt temporaire soit remboursé à même le produit de l’emprunt à long terme, conformément aux dispositions du règlement d’emprunt 2025-03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7930-10-25

8.6 Suivi - Vins fromages 100e Anniversaire Château Darveau

ATTENDU QUE la municipalité s’est engagée auprès du Comité de valorisation et développement de Nédélec à soutenir financièrement l’organisation de l’événement Vins et Fromages tenu dans le cadre du 100e anniversaire du Château Darveau, le 22 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité avait convenu de payer jusqu’à concurrence de 2 054,60 \$ pour cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la municipalité honore son engagement envers le Comité de Valorisation et développement de Nédélec et procède au paiement d’un montant allant jusqu’à concurrence de 2 054,60 \$ pour l’événement Vin et Fromages du 22 septembre 2025.

7931-10-25

8.7 Poste Canada - Examen de mandat de la société canadienne des postes

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d’un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d’examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d’obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l’objectif serait d’obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l’industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.

ATTENDU QUE le plan actuel n’indique pas qu’il y aura des consultations publiques ni une participation de l’ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l’examen du mandat n’ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d’enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l’importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l’amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d’une banque postale, l’écologisation de Postes Canada, l’ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l’amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l’autonomie financière de Postes Canada;

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Nédélec écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l’Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l’examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l’incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d’activités;

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Nédélec inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Nédélec soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d’examen du mandat de Postes Canada.

COORDONNÉES POSTALES

Veuillez envoyer votre résolution au ministre responsable de Postes Canada et à votre députée ou député fédéral :

- Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l’Approvisionnement, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6
- Votre députée ou député fédéral

Remarque : Vous n’avez pas besoin d’apposer de timbre sur les lettres que vous envoyez aux députées et députés fédéraux. Vous pouvez obtenir le nom, le numéro de téléphone et l’adresse de votre députée et député fédéral en vous rendant sur le site Web du Parlement du Canada :

Trouvez les députés - Députés - Chambre des communes du Canada

2) Veuillez envoyer une copie de votre résolution aux personnes suivantes :

- Jan Simpson, président national, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.
- Rebecca Bligh, présidente, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3

7932-10-25

9.1 Présentation et adoption du Règlement 276 Relatif à la prévention incendie

Lors de la séance du conseil municipal de Nédélec tenue le **8 septembre 2025**, un avis de motion a été donné et le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la prévention incendie » a été déposé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents d’adopter le Règlement 276 relatif à la prévention incendie.

Une copie du règlement sera transmise à la RISIT et une copie sera annexée au présent procès-verbal. Le règlement sera également disponible pour consultation publique selon les modalités prévues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7933-10-25

11.1 Achat d'une pompe en mesure d'urgence à la station de distribution de l'eau potable

ATTENDU QU’UN bris d’équipement est survenu à la station de distribution de l’eau potable le 19 septembre 2025, nécessitant une intervention rapide ;

ATTENDU QU’il est essentiel d’assurer la continuité du service d’approvisionnement en eau potable à la population ;

ATTENDU QU’une pompe a dû être achetée en mesure d’urgence pour remédier à la situation ;

ATTENDU QUE le coût total de l’achat de la pompe s’élève à 6 692,04 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

QUE le conseil autorise l’achat de la pompe en mesure d’urgence pour la station de distribution de l’eau potable, au coût total de 6 692,04 \$ taxes incluses.

7934-10-25

11.2 Soumission d'une pompe de secours

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour l’achat d’une pompe de secours destinée à la distribution de l’eau potable ;

CONSIDÉRANT l’analyse des soumissions reçues ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’autoriser l’achat d’une pompe de secours auprès de l’entreprise Pompe à eau René Rochefort, au montant de 6 692,04 \$, taxes incluses.

7935-10-25

11.3 Avenant No 1 - Révision 2 - Projet Assainissement des eaux usées, égout et gestion du pluviale - Atkins Réalis (No Réf. 682456-42102-41GB-0002_2)(ajouté)

CONSIDÉRANT la présentation de l’avenant No 1 – Révision 2 par la firme AtkinsRéalis, dans le cadre du projet d’assainissement des eaux usées, de remplacement d’égout et de gestion des eaux pluviales (No Réf. 682456-42102-41GB-0002_2) - Appel d’offres No 532851002201 ;

CONSIDÉRANT que le montant de cet avenant s’élève à 159 827,20 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’accepter l’avenant No 1 – Révision 2 présenté par AtkinsRéalis pour le projet mentionné, au montant de 159 827,20 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7936-10-25

12.1 Octroi du contrat de Déneigement 2025-2026, 2026-2027

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d’offres public pour le contrat de déneigement des saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027, publié sur le SEAO?

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions a eu lieu le 30 septembre 2025 ;

ATTENDU QU’une seule soumission a été reçue et qu’elle est conforme aux exigences du devis ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des résultats de l’ouverture des soumissions reçues pour le contrat de déneigement 2025-2026 et 2026-2027 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

QUE le contrat de déneigement pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027 soit octroyé à FDA Transport INC. :

au montant de 137 970,00 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025-2026,

et de 144 868,00 \$ (taxes incluses) pour l'année 2026-2027,

selon les conditions de la soumission déposée et jugée conforme ;

QUE Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

7937-10-25

13.1 Soumission clôture - Sécurisé le système de ventilation au Centre communautaire

CONSIDÉRANT la nécessité d’installer une clôture afin de protéger le système de ventilation et d’empêcher des intrus de se retrouver sur le haut dudit système de ventilation?au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT la soumission No 27965 présentée par Clôture Abitem au montant de 12 664.29 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité :

D’accepter la soumission No 27965 de Clôture Abitem pour l’installation d’une clôture afin de protéger le système de ventilation au Centre communautaire, au montant de 12 664.29 \$, taxes incluses.

13.2 Survie de l'organisme Skidélec

Le point 13.2 sera reporté à une prochaine séance, dû au manque d'informations pertinentes pour bien répondre à ce dossier.

7938-10-25

13.3 Avenant au contrat de service Exp (Projet MTR-23001394-A0)- Centre communautaire

CONSIDÉRANT la présentation d’un avenant au contrat de service ACS-03 par la firme EXP, ingénieur, dans le cadre du dossier de la construction du Centre communautaire (Projet MTR-23001394-A0) ;

CONSIDÉRANT que le montant de cet avenant s’élève à 4 370 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’ACCEPTER l’avenant au contrat de service ACS-03 présenté par EXP, ingénieur, pour la construction du Centre communautaire (Projet MTR-23001394-A0), au montant de 4 370 \$, taxes en sus.

7939-10-25

13.4 Soumission No 5341 Atelier Tangente - Centre communautaire (ajouté)

CONSIDÉRANT la nécessité d’ajouter un meuble à café et des tiroirs à vaisselle dans le comptoir de service ;

CONSIDÉRANT la soumission No 5341 présentée par les Ateliers Tangente au montant de 4 759,97 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’ACCEPTER la soumission No 5341 des Ateliers Tangente pour l’ajout d’un meuble à café et d’un tiroir à vaisselle dans le comptoir de service, au montant de 4 759,97 \$, taxes incluses.

7940-10-25

13.5 Soumission Sogitex tapis - Centre communautaire

CONSIDÉRANT la nécessité d’installer un tapis avec bordure dans le hall d’entrée du Centre communautaire afin de prévenir les accidents liés au plancher de céramique ;

CONSIDÉRANT la soumission SG-QT011928 présentée par Sogitex au montant de 400 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Bernèche, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents:

D’ACCEPTER la soumission SG-QT011928 de Sogitex pour l’achat d’un tapis avec bordure à installer dans le hall d’entrée du Centre communautaire, au montant de 400 \$, taxes en sus, afin de prévenir les accidents causés par le plancher de céramique.

7941-10-25

14.1 Offre de crédit - Dommage à la cloche au Centre communautaire

Décision – Dommages à la cloche du Centre communautaire – Offre de crédit de Construction KG2

CONSIDÉRANT l’offre de crédit de 700 \$ présentée par Construction KG2 pour couvrir les dommages causés à la cloche sur le toit du Centre communautaire lors de son installation ;

CONSIDÉRANT que cette offre a été refusée à l’unanimité par les conseillers lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025, et qu’il a été demandé à Construction KG2 de proposer une solution de réparation complète ou une compensation financière équivalente à la valeur réelle des dommages ;

CONSIDÉRANT qu’une contre-offre de 1 500 \$ a été soumise par Construction KG2 pour les dommages à la cloche ;

CONSIDÉRANT que le dommage mentionné n’interfère en aucun cas avec le bon fonctionnement de la cloche ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’ACCEPTER la contre-offre de 1 500 \$ présentée par Construction KG2 à titre de compensation pour les dommages causés à la cloche du Centre communautaire.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

14.2 Mise en page du journal "Le Feuilleton"

Lise Dénomme, directrice générale, informe les membres du conseil que madame Chantal Mathieu assurera désormais la mise en page du journal Le Feuilleton, en remplacement de madame Josée Hamelin. Madame Mathieu sera mise en contact avec madame Carmen Rivard, responsable du Feuilleton.

Les membres du conseil tiennent à remercier madame Josée Hamelin pour toutes les années consacrées à la municipalité pour la mise en page du Feuilleton.

7942-10-25

14.3 Campagne de financement - Fondation Philippe-Chabot

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Fondation Philippe Chabot dans le cadre de sa campagne de financement pour l’année 2025 ;

CONSIDÉRANT l’importance d’appuyer les organismes œuvrant pour la communauté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité?:

D’ACCORDER un don de 50 \$ à la Fondation Philippe Chabot pour sa campagne de financement 2025.

7943-10-25

14.4 Campagne de financement de la TCVCN

CONSIDÉRANT la demande de la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec pour un soutien financier dans le cadre de l’activité de l’Halloween ;

CONSIDÉRANT l’importance d’appuyer les initiatives citoyennes favorisant la vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Yves Bourassa, et résolu à l’unanimité :

D’ACCORDER un don de 200 \$ à la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec pour l’organisation de l’activité de l’Halloween qui se déroulera le 31 octobre 2025.

7944-10-25

14.5 Demande d'espace - Conteneur

CONSIDÉRANT la demande de la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec pour obtenir un espace de rangement dans un conteneur ;

CONSIDÉRANT la disponibilité d’un conteneur de 30 pieds ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Lemire, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’accorder à la Table de concertation Vie citoyenne de Nédélec l’utilisation d’un espace de 30' dans un conteneur appartenant à la municipalité pour le rangement de ses effets, pour l’année en cours

7945-10-25

14.6 Demande de commandite du Club de l'Âge d'Or - Nédélec (ajouté)

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présentée par le Club de l’âge d’Or de Nédélec dans le cadre de sa campagne de financement;

CONSIDÉRANT l’importance de soutenir les organismes locaux œuvrant auprès des aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Bernèche, et résolu à l’unanimité par les conseillers présents :

D’accorder un don de 60\$ au Club de l’âge d’Or de Nédélec pour sa campagne de financement.

Prochaine séance ordinaire le 10 novembre 2025

18.1 Période de questions

Aucune question du public.

7946-10-25

Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Yves Bourassa à 20h23. .

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.